



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
5 août 2003
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2003

8-12 septembre 2003, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Pologne (2004-2005)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-5	2
II. Activités de coopération passées et enseignements qui en ont été tirés	6-7	3
III. Programme proposé.....	8-16	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	17-22	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Pologne (2004-2005).....		10



I. Analyse de la situation

1. La signature de l'Accord sur l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne (UE) en 2004 confirme la transformation rapide du pays en une démocratie obéissant aux principes du droit, dotée d'une économie de marché élargie et d'institutions démocratiques, et présentant la plupart des caractéristiques qui sont celles d'un État moderne. Jusqu'à présent pays bénéficiaire net, la Pologne passe peu à peu au statut de donateur, ses efforts portant plus particulièrement sur l'Est.

2. La Pologne a toutefois encore bien des difficultés à surmonter. La législation et les institutions ont certes été modernisées, mais les compétences et les habitudes n'ont pas suivi. En outre, les avancées ont eu pour effet d'accroître les disparités. Les progrès réalisés sur le plan administratif ne suffisent pas aux yeux de l'Union européenne, qui exige que la Pologne se dote des compétences voulues pour pouvoir profiter pleinement et comme il convient des fonds de cohésion et des fonds structurels, après son adhésion (<www.europa.eu.int>). La société civile ne joue encore qu'un rôle mineur et a une influence relativement faible sur les décisions. Depuis peu, la Pologne connaît de nouveau de graves difficultés économiques, qui se caractérisent notamment par un déficit public important, des taux d'intérêt élevés et des investissements en baisse. La croissance s'est ralentie, la productivité demeure faible, en particulier dans le secteur agricole, et de nombreux travailleurs ont perdu leur emploi à la suite des restructurations industrielles. Le chômage, qui touche principalement les femmes et les jeunes, s'est aggravé, pour atteindre un taux de 18,6 %. Les disparités entre les régions vont croissant, le revenu moyen des habitants des zones rurales ne représentant que 31 % du revenu national moyen.

3. Ces problèmes sont plus marqués au nord-est et à l'est, aux frontières avec la Fédération de Russie (Kaliningrad), la Lituanie, le Bélarus et l'Ukraine.

4. La Pologne élargit progressivement son rôle de donateur, a défini des objectifs financiers en vue d'accroître le niveau de son aide publique au développement (APD) et élabore actuellement une politique d'ensemble en la matière. Néanmoins, le pays n'a qu'une expérience limitée de la mise en oeuvre d'une telle politique et de la gestion des grands programmes et projets de développement. Peu d'institutions publiques et d'organisations non gouvernementales se consacrent aux questions relatives au développement et les autorités sont peu favorables à une augmentation de l'APD.

5. Consciente des carences restant à combler, l'Union européenne a pris de nouvelles dispositions pour faciliter la transition pendant la période 2004-2006. L'action actuellement menée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en faveur de la Pologne va dans le même sens. Le projet de programme de pays pour 2004-2005 soutient les efforts engagés par le Gouvernement polonais pour régler les problèmes qu'il lui reste à surmonter au lendemain de son adhésion à l'Union européenne, en particulier le long des nouvelles frontières de l'UE et au-delà de celles-ci. En outre, le PNUD aidera le Gouvernement à assumer son rôle, de plus en plus important, de donateur.

II. Activités de coopération passées et enseignements qui en ont été tirés

6. Le programme de pays pour la période 2001-2003 était conçu dans la perspective de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. Il visait surtout à aider la Pologne dans les domaines où les besoins du pays coïncidaient avec ceux dans lesquels le PNUD dispose de moyens et d'expérience. L'écart entre les régions se creusant, le Gouvernement a demandé au PNUD, en 2001, de faire porter davantage l'effort sur les régions rurales les plus démunies, jouxtant, à l'est, la Fédération de Russie (Kaliningrad), la Lituanie, le Bélarus et l'Ukraine. Presque toutes les activités du PNUD mettaient l'accent sur la coopération Est-Est et sur les questions transfrontalières. Dans le domaine de la gouvernance, le succès de la gestion intégrale de la qualité, modèle largement utilisé dans l'Union européenne pour accroître l'efficacité du secteur public, a suscité une demande importante de services consultatifs de la part des ministères techniques et des administrations publiques locales (<www.umbrella.org.pl>). Les interventions locales en faveur du développement durable ont fait évoluer les rapports entre les administrations publiques locales, les communautés et la société civile, ce qui s'est traduit par un système de prise de décisions plus largement ouvert et à caractère plus durable. En facilitant l'élaboration de stratégies visant à maîtriser l'épidémie, le PNUD a contribué à ce que le taux d'infection par le VIH/sida demeure faible. Les efforts déployés pour renforcer la coopération intersectorielle au niveau national ont été moins fructueux, mais la décentralisation a néanmoins permis de réaliser des progrès au niveau local. Le PNUD a lancé avec succès l'initiative relative au Pacte mondial en instaurant un nouveau partenariat avec le secteur privé en vue d'inciter les entreprises à plus de responsabilité sociale. De nouveaux partenariats ont également été forgés avec les organisations d'employeurs, les syndicats et le Gouvernement en vue de renforcer le dialogue social tripartite.

7. Dans le domaine de l'environnement, le succès rencontré par le programme de microfinancements a permis de mettre en place des projets plus importants dans les domaines de la diversité biologique et du changement climatique. Ces projets ont bénéficié de contributions importantes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (<www.gef.undp.org.pl>). Leur exécution a cependant été freinée du fait que les moyens disponibles au niveau local pour exécuter de grands projets d'infrastructure sont relativement limités, si bien que les conditions exigées par le FEM et le PNUD ont été réunies avec retard. Ces problèmes ont été réglés depuis. Le programme a permis de faire mieux comprendre les dimensions mondiales de la diversité biologique et du changement climatique.

III. Programme proposé

8. Le présent projet de descriptif de programme de pays a été élaboré en consultation avec les partenaires du PNUD au sein de l'administration centrale et des administrations locales, les organisations de la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies, la Commission européenne et les donateurs bilatéraux. Sur le plan national, le programme de pays s'inscrit dans le cadre du plan national de développement pour 2004-2006 (<www.mg.gov.pl>) et du Mémoire conjoint sur l'intégration sociale (tous deux établis par le Gouvernement dans le but de satisfaire aux conditions de l'adhésion à l'Union européenne), de la politique

gouvernementale relative aux relations avec les pays situés à l'est des frontières nationales (<www.msz.gov.pl/start.php>), des projets de politique nationale relative à l'APD, des politiques de l'Union européenne relatives à l'APD et à la coopération transfrontalière (<<http://www.europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh> DN Speech/03/186 et DN:IP/01/166>). Le bilan commun de pays (BCP) est le fondement de la stratégie adoptée par le système des Nations Unies en Pologne. (En raison du nombre restreint de programmes des Nations Unies en Pologne, il n'a pas été élaboré de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).).

9. Les objectifs généraux du programme sont les suivants : i) aider la Pologne à entrer avec succès dans l'Union européenne et à réaliser ses objectifs de développement tels qu'inspirés par la Déclaration du Millénaire, en particulier le long des nouvelles frontières de l'Union européenne, au nord-est et à l'est du pays; ii) encourager le renforcement des liens entre les communautés situées de part et d'autre des nouvelles frontières de l'Union européenne (coopération transfrontalière); iii) aider la Pologne à élargir son rôle en tant que partenaire de développement. Le programme visera essentiellement à renforcer, en particulier dans les régions du nord-est et de l'est, la capacité des administrations centrales et locales d'accéder aux fonds structurels et aux fonds de cohésion de l'UE, après l'adhésion en 2004, et de les mettre à profit afin que ces régions soient, à l'avenir, en mesure d'accéder aux fonds structurels de l'UE sans assistance. En matière de coopération transfrontalière entre la Pologne et ses voisins non membres de l'UE, les initiatives privilégieront également le nord-est et l'est.

10. Du fait de l'adhésion prochaine de la Pologne à l'Union européenne, l'essentiel de l'assistance du PNUD à la Pologne sera supprimé progressivement d'ici à la fin 2005. Cette dernière phase de la représentation et de la présence du PNUD en Pologne sera mise à profit pour transformer et tirer de plus en plus profit de l'expérience acquise par la Pologne en matière de transition, s'agissant notamment de la pratique de la démocratie, de la promotion de l'investissement et de la gestion de l'environnement, ainsi que de la maîtrise de l'épidémie de VIH, dans le cadre de la coopération Est-Est et du renforcement du rôle de donateur de la Pologne.

11. Le programme de pays comprend trois volets : i) *l'intégration sociale fondée sur une meilleure gouvernance*; ii) *la protection de l'environnement dans l'optique du développement durable*; iii) *la Pologne en tant que partenaire de développement*. Les volets consacrés à la gouvernance et à l'environnement seront, dans la mesure du possible, centrés sur les régions défavorisées jouxtant les nouvelles frontières de l'Union européenne (nord-est et est de la Pologne). Ces principes vont dans le sens des politiques nationales et européennes visant à réduire les disparités géographiques et sociales au sein des États Membres et entre eux.

12. Le programme consacré à *l'intégration sociale fondée sur une meilleure gouvernance* sera axé sur le renforcement de la capacité des *poviats* (districts) jouxtant la nouvelle frontière de l'Union européenne d'accéder aux fonds structurels de l'UE en faveur du développement humain durable. Il aidera les administrations locales à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies de développement durable, en utilisant l'outil de contrôle d'Action 21, qui a fait ses preuves, pour établir des partenariats entre secteurs public et privé, en faisant participer notamment la société civile et les organisations non gouvernementales, comme cela a été préconisé au

Sommet mondial pour le développement durable (2002). On veillera tout particulièrement à relier les objectifs stratégiques à des plans d'action concrets, aux procédures de gestion et aux ressources disponibles. Le programme continuera de renforcer les capacités des administrations locales, notamment de la police, en présentant et en appliquant les modèles pertinents de gestion de la qualité. Un modèle de gestion de la qualité sera également utilisé pour aider les petites et moyennes entreprises (PME), dont le souci principal est de devenir plus compétitives et d'améliorer la qualité des produits et services offerts. Le programme consacré à la gouvernance contribuera à renforcer la responsabilité à l'égard du public, la transparence et la capacité des administrations locales de mettre à profit les fonds structurels et les fonds de cohésion de l'Union européenne. La Pologne partagera avec les pays voisins l'expérience acquise dans ce domaine, ce qui permettra de renforcer la coopération Est-Est et transfrontalière.

13. Pour permettre, à autant de *poviats* que possible dans ces régions d'accéder aux fonds structurels de l'Union européenne et d'en tirer profit, des programmes de téléenseignement fonctionnant sur Internet seront mis au point à l'intention des administrations publiques et des dirigeants d'organisations non gouvernementales. Ces programmes seront étendus à l'Ukraine et pourront être utilisés par d'autres pays de la Communauté d'États indépendants (CEI). Tous les partenaires seront encouragés à se doter de portails du type e-administration que le public pourra consulter pour obtenir des informations et traiter avec l'administration. Le PNUD s'efforcera de combler le fossé numérique et de compléter l'action menée par l'Union européenne et la Banque mondiale pour instaurer une économie fondée sur le savoir.

14. Le programme portera également sur les questions relatives à la pauvreté, dans le cadre de l'action en faveur de l'intégration sociale, conformément au volet social de la « stratégie de Lisbonne » définie par l'Union européenne concernant les questions sociales et l'emploi (<http://europa.eu.int/comm/employment_social/index_fr.htm). Il s'agira d'encourager le débat sur l'exclusion sociale et de faire connaître les grandes questions relatives aux droits de l'homme qui restent à régler. Un appui sera apporté aux activités visant à réduire la discrimination à l'égard des personnes infectées par le VIH, aux campagnes de prévention menées par les organisations non gouvernementales, au renforcement de la capacité des administrations locales à répondre à la menace du VIH et aux efforts en faveur d'une coopération interministérielle plus étroite. De plus, sous l'autorité du représentant résident du PNUD et du coordonnateur résident de l'ONU, le programme encouragera l'instauration d'une collaboration plus étroite au sein de l'équipe de pays des Nations Unies afin de renforcer la capacité de la Pologne de participer aux conférences et conventions mondiales. Un soutien sera apporté aux organisations non gouvernementales et aux organismes publics pour les aider à sensibiliser l'opinion publique, à susciter une réforme législative, à assurer l'application des lois existantes et à oeuvrer pour la formulation de politiques dans le but de lutter contre la traite des femmes et contre la violence à l'égard des femmes. On s'appuiera sur les efforts menés dans ces deux domaines pour favoriser un débat plus large sur l'attitude de la société vis-à-vis des femmes. Le programme fera connaître les activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les domaines de la démographie et de l'hygiène de la procréation. Il permettra aussi d'encourager le débat public sur la situation des groupes vulnérables, notamment les Rom, les immigrés et les personnes âgées. On continuera, à travers le

programme et à l'appui de l'initiative relative au Pacte mondial, de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats entre les secteurs public et privé s'agissant des questions relatives à la gouvernance, à l'environnement et à l'exclusion sociale.

15. Le deuxième volet du programme de pays, visant à *assurer la protection de l'environnement dans l'optique du développement durable* et entièrement financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), portera essentiellement sur la diversité biologique et sur la lutte contre le changement climatique. Il sera exécuté par les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les administrations locales et les entreprises. Pour les nouveaux projets, priorité sera donnée aux *poviats* jouxtant les nouvelles frontières de l'Union européenne, en étroite consultation avec les responsables du programme sur la gouvernance. Le volet consacré à l'environnement permettra également de sensibiliser l'opinion aux problèmes relatifs à l'environnement dans les communautés situées aux frontières. Parmi les projets approuvés ou devant être exécutés de 2004 à 2007, le volet consacré au changement climatique mettra en avant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de sources d'énergie de substitution pour la production de chaleur et d'électricité. Au nombre des projets les plus importants figurent l'amélioration du réseau de piste cyclable de Gdansk, la promotion d'une approche intégrée de l'utilisation des déchets ligneux pour la production de chaleur, et l'augmentation du rendement énergétique des moteurs électriques industriels. Les projets communautaires à petite échelle intéresseront les communautés les plus démunies et viseront à développer l'emploi de l'énergie solaire et de la biomasse en vue de réduire les dépenses de combustible. Les projets relatifs à la diversité biologique porteront sur la protection des vallées du Barycz et de la haute Narew – en vue d'assurer un développement socioéconomique équilibré et une gestion rationnelle de l'eau – et sur la création d'un réseau national d'organisations non gouvernementales consacrant leurs activités à la protection de l'habitat des espèces menacées. Certains projets feront appel aux meilleures pratiques dont on dispose pour réduire l'émission de polluants organiques persistants, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de la santé. Tous les projets seront sélectionnés non seulement en raison de leur intérêt écologique immédiat, mais aussi compte tenu de la possibilité de les reproduire ailleurs. Ils seront en outre conçus de manière à susciter localement et au sein des communautés un militantisme en faveur de la protection de l'environnement et de manière à faire participer la société civile à l'élaboration des politiques de protection de l'environnement. Le FEM devrait financer trois ou quatre projets moyens et grands et environ 15 à 25 petits projets chaque année.

16. Le troisième volet du programme de pays visera à atteindre le huitième objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire (« mise en place d'un partenariat mondial pour le développement ») en renforçant le rôle de *la Pologne en tant que partenaire de développement*. Le PNUD complétera l'assistance fournie par le Gouvernement canadien en centrant son action sur i) les activités à visées multilatérales et ii) la participation de la société civile. Le programme appuiera la mise en place, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, de modalités relatives à l'assistance multilatérale, en accordant une attention particulière aux pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI, en coopération avec le Centre d'appui régional du PNUD à Bratislava. Le PNUD aidera le Gouvernement à inscrire parmi les priorités nationales relatives à l'APD les priorités

établies par l'Assemblée générale et les conférences mondiales et énoncées dans les conventions, protocoles et pactes des Nations Unies. Il l'aidera également à renforcer sa participation aux conseils d'administration et aux commissions et comités spéciaux des Nations Unies. Le programme mettra à profit la capacité de la Pologne d'influer sur la coopération en faveur du développement au sein de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne les pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI. Il aidera également les établissements d'enseignement supérieur se consacrant au développement, tels que l'Institut d'études sur le développement de Varsovie et l'École de diplomatie polonaise, à mettre au point leurs programmes d'études sur le développement et à échanger leurs meilleures pratiques dans le domaine du développement avec leurs principaux homologues des pays donateurs. Le PNUD appuiera également le recrutement, dans des pays en développement et dans les bureaux du Siège de l'ONU, de jeunes professionnels polonais pour participer à l'exécution de projets dans le cadre du programme des Volontaires des Nations Unies et du Programme des administrateurs auxiliaires. Le programme aidera le Gouvernement et les organisations non gouvernementales à susciter parmi le public un appui en faveur de l'aide au développement et à éveiller le sens des responsabilités des citoyens polonais en ce qui concerne le développement mondial et l'APD de la Pologne. Il appuiera également le renforcement du rôle joué par les organisations non gouvernementales en vue de répondre à l'ensemble des besoins, de l'action humanitaire au développement à long terme. Le PNUD souhaite faciliter la mise en place d'un programme de volontaires polonais, appuyé par le Gouvernement ou fondé sur les organisations non gouvernementales.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

17. Étant donné que la Pologne dispose de spécialistes expérimentés et compétents, tous les projets seront exécutés par le pays à l'aide, essentiellement, de consultants polonais. Le cas échéant, et pour tous les projets, on pourra faire appel à l'appui technique et aux compétences des organismes des Nations Unies, du Centre d'appui régional du PNUD à Bratislava, de l'Union européenne et des organisations internationales. Pour garantir la maîtrise des projets par le pays et assurer la transparence, des conseils d'administration seront créés pour tous les projets majeurs. La coopération avec le secteur privé se fera par l'intermédiaire du Comité directeur du Pacte mondial. Le bureau du PNUD en Pologne continuera de gérer les contributions du PNUD à l'exécution du programme et d'en assurer la mise en application.

18. Un plan d'évaluation sera établi au début de chaque année. Un rapport semestriel visant à mesurer, sur la base de critères quantifiables, les progrès réalisés dans l'application des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire sera également établi. Tous les projets seront contrôlés au moyen du mécanisme normal de suivi et d'évaluation par le personnel du PNUD en Pologne, aidé du personnel du PNUD en poste au Centre d'appui régional de Bratislava. Pour assurer la maîtrise des projets par le pays et la transparence, un comité du programme, composé de représentants du PNUD et des principaux partenaires du secteur public, assurera un contrôle stratégique et une gestion conjointe du programme. Seront représentés au sein du comité, en tant que membres ou observateurs, l'administration centrale et les administrations locales, les donateurs, les organisations internationales et la société civile, y compris les zones défavorisées et les groupes vulnérables.

19. Le comité du programme effectuera un examen à mi-parcours, c'est-à-dire à la fin de 2004, en faisant appel à des moyens de contrôle et d'évaluation nationaux ayant fait leurs preuves, notamment ceux dont dispose le Bureau central de statistique.

20. La stratégie de mobilisation des ressources vise à développer les partenariats et le système de cofinancement avec le Gouvernement. Le PNUD, s'appuyant sur les avantages comparatifs dont il bénéficie et sur ses bons résultats en matière de renforcement des capacités, pourra effectivement aider les autorités nationales à élaborer des programmes et à utiliser les ressources budgétaires mises à leur disposition à la suite de l'adhésion à l'Union européenne. En fournissant des services d'appui aux organismes nationaux d'exécution, le PNUD contribuera à améliorer l'efficacité des structures administratives du pays, de sorte qu'elles puissent efficacement tirer parti des fonds structurels et des fonds de cohésion qui seront mis à leur disposition par l'Union européenne durant la période de transition 2004-2005 pour mettre en oeuvre le Plan national de développement et le Mémoire conjoint sur l'intégration sociale. La mobilisation des ressources nationales aux fins du développement fait partie intégrante du programme de pays de la Pologne, l'objectif de mobilisation de fonds étant de 5 millions de dollars par an. Dans le cadre du système de partage des coûts, il est prévu que le Gouvernement sera la principale source de financement et qu'il utilisera des fonds provenant de l'Union européenne. En 2004-2005, la Pologne continuera de remplir les conditions requises pour recevoir des fonds au titre des MCARB du PNUD, pour un montant de 300 000 dollars environ par an. Un financement résiduel sera en outre assuré par l'ONU et par des sources bilatérales. La plupart des fonds affectés à l'élément environnement du programme ont déjà été approuvés par le FEM (6,5 millions de dollars approuvés et 1,7 million à l'étude, auxquels s'ajoute un montant moyen annuel de 500 000 dollars sous forme de microfinancements) et l'on prévoit que des fonds supplémentaires seront versés. Il sera fait appel à des donateurs bilatéraux non membres de l'Union européenne pour financer des éléments spécifiques du programme, en particulier dans le cadre de la modalité de coopération trilatérale mise en place avec des États frontaliers ou des États situés plus à l'est. L'un des effets du nouveau partenariat établi avec le secteur privé concernant la responsabilité sociale des entreprises a été d'accroître les possibilités d'attirer des fonds, notamment parce que les sociétés prennent davantage conscience du fait que le progrès social est une condition indispensable à la croissance économique, laquelle est nécessaire au succès de leurs affaires. Il sera fait appel à des organisations non gouvernementales internationales spécialisées et à des fonds d'affectation spéciale pour obtenir des fonds supplémentaires.

21. Aux ressources fournies par l'intermédiaire du PNUD s'ajouteront des fonds d'un montant plus important qui seront directement transférés des autres sources de financement au partenaire bénéficiaire.

22. On prévoit que les frais de fonctionnement du PNUD seront encore réduits grâce à l'informatisation de certaines opérations courantes au Centre d'appui régional du PNUD à Bratislava, qui permettra de réduire les effectifs du bureau de Varsovie. Le Gouvernement devrait couvrir la totalité des dépenses locales du bureau du PNUD (CGDLBE).

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Pologne (2004-2005)

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clés</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
Objectif stratégique I : Renforcement de l'inclusion sociale grâce à l'amélioration de la gouvernance				
Efficacité et transparence de la fonction publique	Amélioration de la fonction administrative du secteur public, notamment pour ce qui est de l'utilisation des fonds alloués par l'Union européenne	1) Nombre d'organisations du secteur public utilisant des systèmes de gestion agréés. Situation de départ : 60 en 2002, objectif : 150 en 2005 2) Nombre de demandes de fonds adressées à l'Union européenne et répondant aux conditions requises. Situation de départ : 50 % en 2002, objectif : 85 % en 2005	1) 50 organisations du secteur public disposent de systèmes de gestion modernes 2) 2 000 fonctionnaires ont reçu une formation en matière de formulation et de gestion des projets financés par l'Union européenne 3) 5 000 consultations par mois sur le site Web des pratiques optimales de gestion des administrations publiques	MCARB : 200 Participation du Gouvernement aux coûts : 1 100 Participation de tiers aux coûts : 500 Fonds/Fonds d'affectation spéciale : 200
Stratégies locales de développement durable	Stratégies de développement durable menées dans le cadre de partenariats intersectoriels et gérées efficacement conformément aux normes établies par l'Union européenne	1) Stratégies de développement local mises en oeuvre sur la base des recommandations formulées dans Action 21 2) Responsables locaux ayant reçu une formation leur permettant de gérer le développement durable conformément aux normes de l'Union européenne 3) Communautés locales participant à l'échange de pratiques optimales, par le biais d'un site électronique	1) 50 stratégies de développement durable mises en oeuvre dans le cadre de partenariats intersectoriels 2) 150 coordonnateurs de partenariats locaux ayant reçu une formation 3) 1 000 dirigeants locaux ayant reçu une formation 4) 50 communautés locales participant à l'échange de pratiques optimales par le biais d'un site électronique	MCARB : 200 Participation du Gouvernement aux coûts : 1 300 Participation de tiers aux coûts : 500
Appui à la mise en oeuvre et au suivi du mémorandum conjoint sur l'intégration sociale (Stratégie nationale de lutte contre l'exclusion sociale)	Renforcement des capacités du Gouvernement, des ONG, des organisations de la société civile et du secteur privé pour faire face à l'exclusion sociale en partenariat	1) Réseau multisectoriel d'ONG et d'organisations de la société civile, d'entreprises et d'organismes publics participant au dialogue sur les questions d'exclusion sociale 2) Meilleure compréhension de la contribution de la Pologne pour atteindre l'objectif global de la stratégie de Lisbonne	1) Consultations étendues consacrées à la stratégie de Lisbonne visant à accroître la sensibilisation et à la traduire en plans de développement local 2) Publication du rapport annuel national sur le développement humain de 2005, consacré à la Stratégie nationale et aux mesures collectives nécessaires pour atteindre l'objectif de Lisbonne	MCARB : 100 Participation du Gouvernement aux coûts : 100 Participation de tiers aux coûts : 150 Fonds/Fonds d'affectation spéciale : 50

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
		3) Partenariats intersectoriels au niveau local traitant de problèmes de développement local 4) Amélioration de la situation des femmes sur le marché du travail 5) Augmentation à 30 % de la représentation des femmes au Parlement 6) Mécanismes locaux visant à prévenir la traite des personnes et la violence à l'égard des femmes 7) Nombre de nouveaux cas d'infection au VIH/sida maintenu à moins de 600 par an 8) Amélioration importante de la sensibilisation du public aux droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH/sida 9) Appui et développement de programmes de réduction des effets préjudiciables	3) Dialogue sur le potentiel des partenariats entre les secteur public et privé pour faire progresser le développement durable au niveau local comme l'a recommandé la Commission européenne 4) Campagne nationale visant à faire changer les attitudes sociales par rapport aux femmes : organisation de 24 ateliers et conférences 5) Formation de 800 officiers de police pour leur permettre de reconnaître les signes de la violence à l'égard des femmes 6) Consultations multipartites organisées pour mettre en place des mécanismes locaux pour lutter contre la violence à l'égard des femmes 7) Appui en faveur de la liaison du réseau local d'ONG luttant contre la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes avec les réseaux régionaux existant dans l'Union européenne 8) 12 collectivités locales disposent de programmes de prévention du VIH reposant sur des stratégies locales 9) Conférence au Parlement consacrée aux droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH/sida et des toxicomanes, suivie par des séminaires dans trois communautés de la frontière orientale 10) Appui apporté à 11 projets de réduction des effets préjudiciables et mise au point de quatre nouveaux projets	Abréviation : MCARB : Montants ciblés pour l'allocation des ressources de base

Objectif stratégique II : Assurer la protection de l'environnement de façon durable

Coopération et coordination régionales en matière de gestion des	Amélioration des mesures destinées à lutter contre les changements	Indicateurs nationaux : Part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation nationale totale :	1) Établissement d'un partenariat entre les municipalités et entre les secteurs publics et privés en vue d'utiliser la biomasse pour la production de chaleur. Consommation	Fonds/Fonds d'affectation spéciale (FEM)
--	--	--	---	--

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
ressources naturelles et du développement durable	climatiques et à préserver la diversité biologique au moyen d'une participation accrue des administrations locales, de la société civile, des ONG et des entreprises	6,5 % en 2010 et 12 % en 2020 – situation de départ : 1,5 % en 2003* La Pologne s'est engagée, en application du Protocole de Kyoto, à réduire de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre avant 2010 – situation de départ : 1,7 tonne de dioxyde de carbone dégagée dans l'atmosphère par 1 000 dollars du produit intérieur brut (PIB) Stratégie intégrée de gestion des écosystèmes s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale (adoption d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la préservation de la diversité biologique)	annuelle de la biomasse des déchets ligneux – situation de départ : 0 tonne en 2003, objectif : 4 000 tonnes en 2008 2) 30 kilomètres de pistes cyclables construites avec une participation financière de la ville de Gdansk d'un montant de 1,5 million de dollars, en consultation avec l'équipe consultative de la société civile. Pourcentage des déplacements effectués à bicyclette par rapport à l'ensemble des déplacements – situation de départ : 1,5 % en 2003, objectif : 5 à 10 % en 2008 3) Vente accrue de moteurs électriques à haut rendement énergétique. Part de marché des moteurs électriques à haut rendement énergétique – situation de départ : 0 % en 2003, objectif : 15 % en 2008 4) Mise en place des capacités au niveau local pour une gestion rationnelle de l'environnement conformément aux exigences de l'Union européenne. Pratiques optimales avérées de préservation de la diversité biologique, notamment agricole (objectif : 2 projets modèles d'envergure et 10 mini-projets témoins de gestion des écosystèmes) 5) 30 à 50 projets financés grâce au programme de microfinancements (biodiversité : 50 %, changements climatiques : 50 %) 6) Augmentation de la capacité d'absorption des fonds de l'Union européenne grâce à la reproduction des projets et à l'application des pratiques optimales (objectif : 5 projets supplémentaires d'utilisation de la biomasse et 3 projets relatifs à l'infrastructure cyclable)	Financement important : 2 400 Financement moyen : 1 600 Microfinancement : 1 400 Projets engagés, de moyenne portée : 1 000

** Les délais concernant les résultats vont au-delà de 2005 en raison du financement apporté par le FEM qui s'étend au-delà de 2005, et de l'impact à long terme des mesures écologiques.*

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
Objectif stratégique III : Appui à la Pologne en tant que partenaire de développement				
Capacités nationales pour la coopération au service du développement	Mise au point et mise en oeuvre de stratégies et de mécanismes pour l'APD de la Pologne, en mettant l'accent sur l'assistance multilatérale Augmentation des capacités des ONG, du secteur privé et du Gouvernement polonais pour la coopération au service du développement Appui accru du public en faveur de l'APD de la Pologne	1) Mise au point de l'élément multilatéral de la stratégie d'APD de la Pologne 2) Politique intégrée d'APD de l'Union européenne pour l'ECO/CEI en réponse aux plaidoyers de la Pologne après l'élargissement de l'Union 3) Réseau multisectoriel actif d'organisations coopérant avec l'ECO/CEI dans le domaine du développement 4) Lancement d'un programme d'administrateurs auxiliaires à l'intention des jeunes professionnels polonais 5) APD de la Pologne : 0,1 % du PIB en 2006 – situation de départ : 0,02 % en 2003	1) Stratégie multilatérale de l'APD de la Pologne en consultation avec les ONG, les universitaires, l'Union européenne, les organisations internationales et le secteur privé 2) Mécanismes de coopération, notamment codification des connaissances et des réseaux d'experts, mis au point pour accroître la coopération Est-Est 3) Facilitation de débats nationaux et de consultations multipartites sur le rôle de la Pologne dans la mise au point et la prestation de son APD 4) Fourniture d'une assistance au Gouvernement polonais pour organiser des discussions avec la participation des États membres de l'Union européenne sur le rôle de l'Union européenne dans l'APD destinée aux pays de l'ECO/CEI 5) Consultations avec le Gouvernement, y compris formation du personnel, sur la mise en place du programme d'administrateurs auxiliaires destinée aux jeunes professionnels Mise à jour des programmes des établissements d'enseignement en matière de développement conformément aux pratiques optimales	MCARB : 138 Participation du Gouvernement aux coûts : 200 Participation de tiers aux coûts : 200 Abréviations : ECO : Europe centrale et orientale CEI : Communauté d'États indépendants
Totaux partiels				Rubrique MCARB 1.1.1 638 Participation du Gouvernement aux coûts : 2 700 Participation de tiers aux coûts : 1 350 Fonds/Fonds d'affectation spéciale : 5 650
Total général				10 338